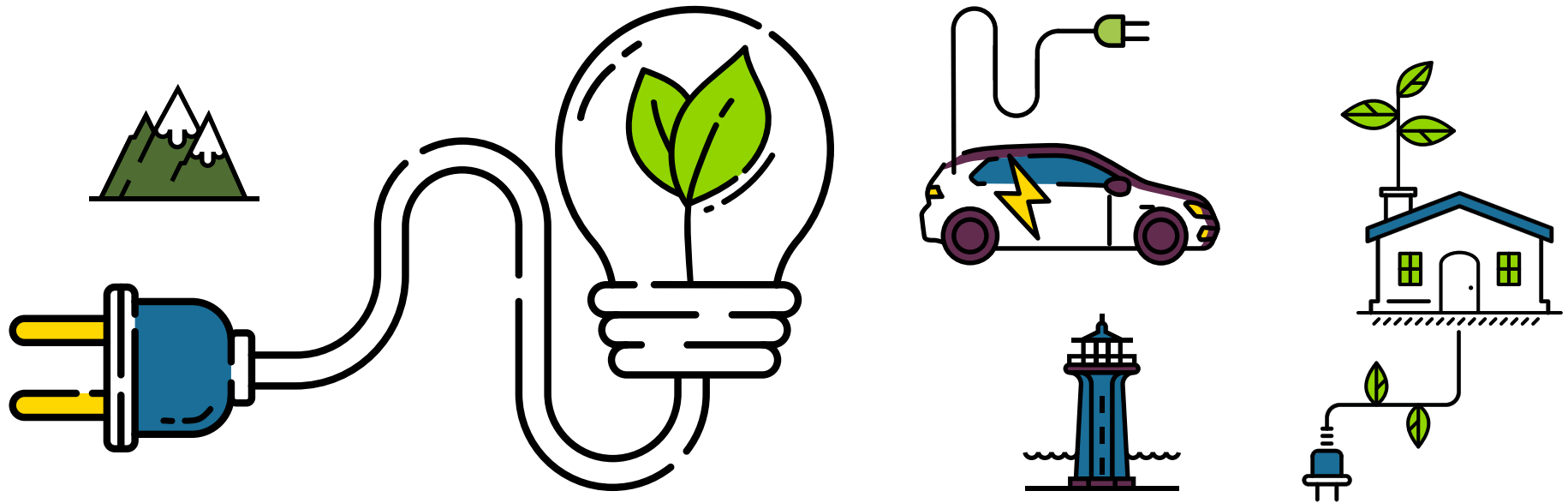




Ressources naturelles
Canada

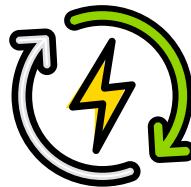
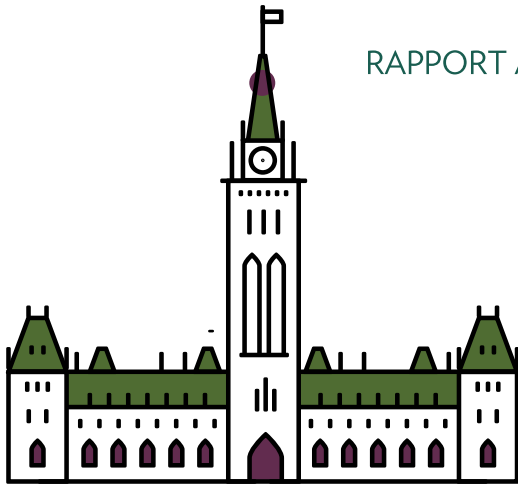
Natural Resources
Canada



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'AVENIR CARBONEUTRE DU CANADA

RAPPORT AU PARLEMENT EN VERTU DE LA *LOI SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE*

2022-2023



Canada



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'AVENIR CARBONEUTRE DU CANADA

RAPPORT AU PARLEMENT EN VERTU DE LA *LOI SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE*

2022-2023

Canada

Also available in English under the title: Energy Efficiency: An Essential Part of the Canada's Net-Zero Future,
Report to Parliament under the Energy Efficiency Act 2022-2023

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles, 2025

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Ressources naturelles Canada à copyright-droitdauteur@nrcan-rncan.gc.ca.

No de cat. M141-15F-PDF

ISSN 2562-1408

Les noms ENERGY STAR et PORTFOLIO MANAGER ainsi que le symbole ENERGY STAR sont des marques de commerce déposées au Canada par l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Elles sont administrées et promues par Ressources naturelles Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.....	V
Dans l'ensemble du gouvernement	2
Maisons et bâtiments	5
Industrie.....	14
Combustibles propres	18
Politiques, règlements et application	21
Références	25



MESSAGE DU MINISTRE D'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES



Le Canada se trouve à un moment charnière. À l'heure où des défis économiques et environnementaux nous attendent au pays et à l'échelle mondiale, il incombe au gouvernement fédéral de produire des résultats sur lesquels pourront faire fond les Canadiennes et les Canadiens. Il s'agit notamment de bâtir une économie concurrentielle et résiliente tout en assurant la fiabilité, l'abordabilité et la viabilité de l'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique fait partie intégrante de cette tâche. Elle fait économiser les ménages, renforce la compétitivité des entreprises, crée de bons emplois et réduit les émissions tout en rendant nos collectivités, nos maisons et nos immeubles plus résilients face aux conditions météorologiques extrêmes.

La Canada montre depuis longtemps la voie à suivre dans le domaine de l'efficacité énergétique. Que ce soit au chapitre des normes, de la réglementation, du renforcement des capacités ou des incitatifs, nous avons noué des partenariats avec les différents ordres de gouvernement et dans tous les secteurs d'activité pour générer des résultats concrets. Le présent rapport fait état des mesures prises par le gouvernement fédéral en 2022-2023 pour favoriser le développement et l'adoption de pratiques et de technologies écoénergétiques qui réduisent les factures d'énergie et stimulent l'économie dans toutes les régions du pays.

Dans le contexte actuel, où la demande d'énergie ne cesse d'augmenter, les gains d'efficacité procurent des avantages concrets. Entre 2000 et 2021, le Canada a amélioré l'efficacité énergétique de 13 %; ainsi, l'augmentation de la consommation

d'énergie, qui aurait dû se chiffrer à 21 % pendant cette période, a été réduite de près de moitié. Seulement en 2021, cette amélioration s'est traduite par des économies de 27 millions de dollars sur les coûts d'énergie pour les ménages, les entreprises et l'industrie.

Ressources naturelles Canada (RNCa) contribue à montrer l'exemple en écologisant les activités fédérales par l'électrification des parcs de véhicules, des rénovations et nouvelles constructions carboneutres ainsi que des pratiques d'achat qui priorisent les produits à faibles émissions de carbone et soutiennent les innovateurs canadiens.

Pour la population canadienne, l'efficacité énergétique se traduit par des habitations plus abordables et plus confortables. En 2022-2023, RNCa a promu des programmes comme l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes, qui accorde des subventions et des prêts pour aider les propriétaires à effectuer des rénovations écoénergétiques. De nouveaux programmes, comme le Fonds d'accélération des codes ou l'Accélérateur de rénovations majeures, aident les provinces, les territoires et le secteur privé à adopter des codes du bâtiment haute performance et à rénover de grands bâtiments. En parallèle, des initiatives comme le Programme de conversion abordable du mazout à la thermopompe, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone et ENERGY STAR® pour les maisons neuves procurent des avantages directs aux Canadiens.

Dans le secteur industriel, RNCa travaille main dans la main avec l'industrie pour éliminer les obstacles et aider les entreprises à renforcer leur efficacité et leur compétitivité. Des programmes comme le Programme des installations industrielles et manufacturières vertes, ENERGY STAR® pour l'industrie et 50001 Ready Canada changent la donne. Nous faisons également équipe avec la Banque de l'infrastructure du Canada pour investir dans de grands projets d'efficacité énergétique qui sont en phase avec les objectifs économiques et environnementaux.



MESSAGE DU MINISTRE D'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Une réglementation stricte est l'un des éléments clés de notre trousse d'outils. En 2022-2023, nous avons continué de mettre à jour et en œuvre des politiques qui permettent d'améliorer l'efficacité, de réduire les émissions et d'abaisser les coûts tout en assurant l'application de normes uniformes et justes pour les fabricants et les importateurs.

Et nous favorisons l'essor des combustibles propres et de l'électrification en développant les infrastructures de recharge de véhicules électriques, en encourageant la production de batteries de véhicules électriques et en soutenant des stratégies sur les combustibles propres qui abaissent les coûts, créent de l'emploi et renforcent la sécurité énergétique du Canada.

Nos progrès viennent des partenariats – des partenariats avec les provinces et territoires, les communautés autochtones, les municipalités et l'industrie. En travaillant de concert, nous faisons progresser l'efficacité énergétique dans toute l'économie et opérons des changements concrets sur le terrain.

Dans cette action, notre axe privilégié demeure clair : trouver des solutions pratiques, tirer parti des atouts du Canada et lutter contre la hausse du coût de la vie pour ne laisser personne en plan.

L'honorable Tim Hodgson
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

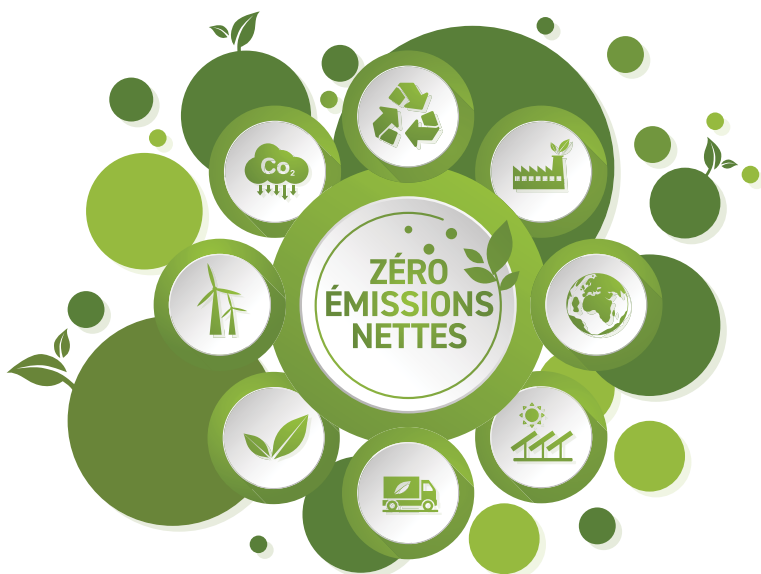




EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – S'ENGAGER VERS UN AVENIR PLUS PROPRE

L'efficacité énergétique est un moteur pour la réalisation d'économies d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'amélioration de l'abordabilité énergétique pour les Canadiens. Cependant, la consommation énergétique du Canada reste élevée. L'avancement de l'innovation dans les domaines de l'habitation, de la construction, des collectivités, de l'industrie et des transports nous permet de tirer parti des avantages qu'offre l'efficacité énergétique, dont la diminution de la facture d'énergie, la réduction des émissions, l'amélioration du rendement d'exploitation et l'augmentation de la valeur des actifs.

Le gouvernement du Canada continue d'aider les Canadiens à réduire leur consommation énergétique par le biais de mesures de décarbonation. L'objectif du présent rapport est de mettre en évidence les mesures mises en œuvre dans les secteurs suivants.



Dans l'ensemble du gouvernement (p. 2 à 4) : Montrer l'exemple dans la transition vers des activités carboneutres et résilientes au climat, en veillant à ce que le Canada soit un chef de file au chapitre de l'écologisation des opérations gouvernementales.



Maisons et bâtiments (p. 5 à 13) : Soutenir les nouvelles constructions écoénergétiques et les rénovations à haut rendement des maisons et bâtiments existants, notamment en transformant la façon dont nous chauffons les espaces et l'eau pour rendre les habitations plus abordables et plus confortables.



Industrie (p. 14 à 17) : Améliorer l'efficacité industrielle en accélérant l'adoption de solutions d'efficacité énergétique et de gestion de l'énergie dans les installations industrielles et manufacturières, en aidant l'industrie canadienne à maximiser son rendement énergétique, à réduire ses émissions de GES et à accroître sa compétitivité.



Combustibles propres (p. 18 à 20) : Poursuivre la production d'énergie propre et de combustibles propres afin de réduire les émissions provenant des véhicules personnels, de l'environnement bâti et des secteurs difficiles à décarboner, comme l'industrie et les véhicules moyens et lourds utilisés pour le transport des marchandises.



Règlements et application (p. 21 à 24) : Élaborer des règlements et des lois plus souples et plus efficaces tout en réduisant les obstacles au commerce de l'équipement éconergivore et en mettant en œuvre de nouvelles modifications qui devraient permettre de réaliser davantage d'économies d'énergie et de réduire les émissions de GES.





ATTEINTE DE LA CARBONEUTRALITÉ

Le gouvernement montre la voie en matière d'efficacité énergétique en tirant parti de son pouvoir d'achat pour modéliser et encourager les activités écoénergétiques et en recherchant des solutions de rechange carboneutres pour les infrastructures existantes.

Le gouvernement établit également des partenariats à l'échelle nationale et internationale afin de positionner le Canada en tant que chef de file dans la transition vers un avenir carboneutre.

Transformer les défis en possibilités de croissance

Le Canada accélère l'évolution vers la carboneutralité en écologisant les activités du gouvernement fédéral et en travaillant avec des partenaires pour écologiser leurs activités gouvernementales.

La Stratégie pour un gouvernement vert prévoit des mesures précises pour garantir des activités internes responsables. Les effets sur l'environnement seront pris en compte lors de l'acquisition de biens et de services, la priorité étant accordée aux véhicules routiers légers, aux carburants à faible teneur en carbone, aux matériaux de construction et à l'électricité.

MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE QUI NOUS PERMETTRONT D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

- Maintenir un plan de portefeuille de biens immobiliers carboneutre et résilient aux changements climatiques.
- Soutenir la mise en œuvre de normes en matière d'approvisionnement écologique, et des orientations connexes.
- Accroître le soutien à la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans les ministères fédéraux.
- Réduire les émissions de GES en achetant des VZE pour les parcs de véhicules routiers et des carburants à faible intensité en carbone pour les flottes aériennes et maritimes.





ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT

Acheteurs pour l'action climatique

En juin 2022, le gouvernement du Canada a annoncé les **Acheteurs pour l'action climatique**, une initiative de collaboration visant l'atteinte d'objectifs environnementaux communs grâce à la promotion de pratiques d'approvisionnement écologique. La collaboration au chapitre des pratiques d'approvisionnement écologique soutient la transition du Canada vers une économie plus verte et envoie un signal fort au marché en ce qui concerne la demande accrue de biens et de services à faibles émissions de carbone et résilients aux changements climatiques, ainsi que de technologies propres.

Stratégie énergétique et environnementale de la Défense

Le ministère de la Défense nationale a progressé dans la mise en œuvre de la **Stratégie énergétique et environnementale de la Défense** :

- Réduction de 35,7 % des émissions de GES provenant des bâtiments et des véhicules légers par rapport au niveau de référence de 2005.
- Les véhicules légers nouvellement achetés étaient à 86 % des VZE ou des véhicules hybrides, et 29 % de tous les véhicules achetés étaient des VZE.
- 72 % de l'électricité consommée par les réseaux à forte intensité de carbone du Ministère est de l'électricité propre.

Fonds pour un gouvernement vert

Depuis sa création en 2019, le **Fonds pour un gouvernement vert** a investi plus de 55 millions de dollars pour soutenir 77 projets dans 18 ministères et organismes fédéraux et réduire les émissions de GES liées à leurs activités. Les ministères contribuent au Fonds pour un gouvernement vert en fonction des émissions liées à leurs déplacements aériens.

Efficacité énergétique du parc de véhicules

Les initiatives d'écologisation du gouvernement ont contribué à réduire les émissions de GES des installations fédérales et des parcs de véhicules conventionnels de 39,8 % entre 2005 et 2023. Les mesures d'efficacité énergétique ont contribué à réduire de 676 kt les émissions de GES provenant des activités immobilières fédérales.

Affaires mondiales Canada a atteint un taux de 78 % de véhicules hybrides ou VZE, et 100 % des acquisitions de véhicules en 2022-2023 étaient des véhicules hybrides ou des VZE.





GAINS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE PARTOUT AU CANADA

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Les mesures prises par les acteurs dans l'ensemble du pays ont permis de réaliser des progrès considérables sur le plan de l'efficacité énergétique, ce qui s'est traduit par des économies de coûts importantes et une réduction des émissions de GES. Le secteur de l'efficacité énergétique continue de croître en tant que source clé d'emplois bien rémunérés.



890 PJ

d'énergie économisée
– équivalent à l'énergie
consommée par
9,7 millions de ménages
(à l'exclusion des
transports) en 2021



27,2 G\$

d'économie de coûts
énergétiques en 2021



48,5 Mt

d'émissions évitées
en 2021



13,5 %

d'augmentation de l'ef-
ficacité énergétique du
Canada en 2021



466 000

travailleurs dans le
domaine de l'efficacité
énergétique employés
par six principales indus-
tries en 2023, pour un
revenu d'emploi estimé à
22 G\$

La voie à suivre

Tout en continuant à relever les défis d'aujourd'hui, nous devons travailler vers un avenir meilleur et continuer à tracer la voie vers la carboneutralité d'ici 2050. La promotion de l'efficacité énergétique est un élément clé du plan du gouvernement du Canada visant à bâtir un pays plus fort et plus résilient.





ATTEINDRE LA CARBONEUTRALITÉ TOUT EN AMÉLIORANT L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE : TRANSFORMER LES DÉFIS EN POSSIBILITÉS DE CROISSANCE

Le secteur des bâtiments au Canada représente la troisième source d'émissions de GES. La décarbonation du secteur des bâtiments est un élément clé de la trajectoire du Canada pour 2030 et est essentielle à l'atteinte de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. **Plus de 96 % des émissions du secteur des bâtiments proviennent du chauffage des locaux et de l'eau**, ce pourcentage étant attribuable à l'utilisation d'équipement fonctionnant aux combustibles fossiles, comme les chaudières à gaz naturel, et à la demande supplémentaire d'énergie pour chauffer et refroidir les bâtiments dont l'enveloppe est peu performante.

La décarbonation du secteur des bâtiments nécessitera la construction de nouvelles maisons et de nouveaux bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique, la rénovation des bâtiments existants et des changements de comportement qui réduisent la consommation énergétique. Le Canada accélère les rénovations à haut rendement et les nouvelles constructions carboneutres en adoptant de nouvelles technologies et des matériaux de construction à faible teneur en carbone pour réduire les coûts et stimuler le marché de la rénovation. Nous recherchons également des modèles de financement innovants et formons la prochaine génération de travailleurs qualifiés dans le domaine de l'efficacité énergétique pour construire, rénover et exploiter des bâtiments à haut rendement énergétique.



MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE QUI NOUS PERMETTRONT D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS :

- **Améliorer les normes de rendement énergétique** afin de réduire les coûts énergétiques pour les Canadiens.
- **Élaborer une feuille de route nationale visant à réduire les émissions et à améliorer l'accessibilité** de l'environnement bâti au Canada – la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts.
- **Travailler avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires** pour soutenir l'adoption des codes du bâtiment les plus rigoureux, mettre à l'essai des projets communautaires de remise à niveau et faciliter la réalisation d'importants travaux de réaménagement énergétique pour les grands bâtiments grâce à l'Initiative d'accélérateur de rénovations majeures (IARM).
- **Soutenir l'adoption accélérée** des exigences en matière d'efficacité énergétique les plus rigoureuses des codes modèles nationaux de 2020 par l'entremise du Fonds d'accélération des codes, tout en soutenant simultanément l'élaboration des codes modèles nationaux de 2025, lesquels comprendront de nouvelles exigences en matière d'émissions de GES, une plus grande résilience climatique et des exigences relatives à la modification des bâtiments existants.
- **Moderniser les outils d'information** qui ouvrent la voie à des mesures de rénovation en comparant, en établissant et en reconnaissant le rendement énergétique des maisons et des bâtiments, grâce à des outils nationaux comme ÉnerGuide et ENERGY STAR®.
- **Lancer une initiative de maisons carboneutres et mettre à l'essai des projets communautaires de remise à niveau** afin d'aider les Canadiens et les entreprises à renforcer leurs capacités et à prendre des décisions éclairées.
- **Soutenir l'innovation en matière d'efficacité énergétique** dans le secteur résidentiel en promouvant de nouvelles technologies d'efficacité énergétique et en aidant les collectivités autochtones, rurales et éloignées, ainsi que celles disposant de peu de ressources, à réduire leurs émissions.
- **Donner aux collectivités les moyens** de mettre en place des mesures climatiques en élargissant le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone afin de soutenir les projets des gouvernements, des écoles, des organisations à but non lucratif, des Autochtones et d'autres acteurs qui visent à réduire la pollution et à créer des emplois dans l'ensemble du pays.





ÉCOLOGISATION DE NOS MAISONS ET DE NOS BÂTIMENTS

Subvention canadienne pour des maisons plus vertes*

La **Subvention canadienne pour des maisons plus vertes** aide les Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison et à économiser sur leurs factures d'énergie mensuelles.

Depuis sa création jusqu'au 31 mars 2023, plus de 302 000 demandes ont été reçues et plus de 225 millions de dollars de subventions ont été accordés à plus de 57 300 propriétaires à travers le Canada, et 38 millions de dollars supplémentaires ont été alloués aux Premières Nations et aux Métis dans le cadre d'accords signés directement avec les collectivités.

Prêt canadien pour des maisons plus vertes

En 2022, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a lancé le programme de Prêt canadien pour des maisons plus vertes. Le programme fournit jusqu'à 40 000 dollars de financement sans intérêt avec un délai de remboursement de 10 ans pour soutenir les rénovations résidentielles majeures.

Fonds municipal vert

Le Fonds municipal vert (FMV) est une combinaison unique de financement et de formation qui tire parti d'un fonds de dotation d'un peu plus d'un milliard de dollars du gouvernement du Canada pour donner aux municipalités les outils dont elles ont besoin pour accélérer la transition vers un avenir sobre en carbone. Administré par la Fédération canadienne des municipalités, le FMV s'est engagé à verser 121 millions de dollars de prêts et 65 millions de dollars de subventions en 2022-2023.

Le FMV a également établi un nouveau plan stratégique pour 2023-2026 qui mettra davantage l'accent sur le soutien aux objectifs de carboneutralité, ce qui comprendra l'engagement total des fonds reçus dans le budget de 2019.

Formation professionnelle de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes

L'**Initiative canadienne pour des maisons plus vertes** soutient la création d'emplois verts. Le gouvernement du Canada a investi jusqu'à 4 millions de dollars à ce jour dans des organisations qui soutiennent le recrutement, la formation, le mentorat et l'amélioration des compétences des conseillers en efficacité énergétique.

En avril 2023, jusqu'à 1 700 participants avaient pris part à ces efforts. Le nombre de conseillers en efficacité énergétique actifs a augmenté d'un mois à l'autre, passant de 948 en mai 2021 à 1 635 en avril 2023, et ce, grâce aux mesures prises par le secteur privé et notre gouvernement.

Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe*

En 2022-2023, l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes a été élargie pour inclure le nouveau **Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe (PCAMT)**.

Lancé (à des fins de préinscription) en février 2023, le programme fournit aux ménages ayant un revenu faible à médian un financement initial pour la transition des chaudières à mazout à des thermopompes pour climat froid. Le passage d'une chaudière à mazout à une thermopompe électrique permet de réduire considérablement les factures d'énergie et d'atteindre les objectifs en matière d'émissions du Canada.

* Depuis la publication de ce rapport, de nouveaux progrès ont été réalisés dans le cadre de ces initiatives. Veuillez consulter les pages web suivantes pour les statistiques actuelles de mise en œuvre : **La Subvention canadienne pour des maisons plus vertes en un coup d'œil** et **Le Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe en un coup d'œil**.





EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ACTION – LES RÉPERCUSSIONS

En 2022-2023, l'initiative Logement abordable durable (LAD) du FMV a approuvé un financement de plus de 53 millions de dollars de subventions et de prêts pour 61 projets, y compris les suivants :

- L'aménagement ou la construction de 3 908 logements abordables dans l'ensemble du Canada, ce qui permettra d'éviter l'émission d'environ 3 000 tonnes de GES;
- Un financement de 3,2 millions de dollars pour la construction par la Valemont Senior Citizens Housing Society de 18 logements carboneutres autonomes dans la ville rurale de Valemont, en Colombie-Britannique, soit le premier projet carboneutre nordique soutenu par le FMV;
- Un financement de 2 millions de dollars pour aider Roedean Co-operative Homes inc. à rénover un immeuble de 5 étages et de 100 logements à Oakville, en Ontario, afin de réduire la consommation d'énergie et de prolonger la durée de vie de l'immeuble d'au moins 20 ans.





ÉCOLOGISATION DE NOS MAISONS ET DE NOS BÂTIMENTS

Le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI) a pour objectif d'améliorer les endroits où les Canadiens vivent et se rassemblent en réduisant la pollution, en rendant la vie plus abordable et en soutenant des milliers d'emplois de qualité.

Voyage au cœur de la terre natale de la Nation métisse (Manitoba Metis Federation), Winnipeg, Manitoba

Le gouvernement du Canada investit plus de 23 millions de dollars pour transformer l'édifice historique de la Banque de Montréal à Winnipeg, au Manitoba, en un nouveau Centre national du patrimoine des Métis. Le projet permettra d'améliorer l'accessibilité, la réduction des émissions de carbone, l'efficacité énergétique, la résilience et la durabilité du bâtiment.

Résilience Montréal, Montréal, Québec

Résilience Montréal est un projet communautaire qui offre du soutien aux personnes en situation d'itinérance, en particulier à la population autochtone. Infrastructure Canada investit 3,8 millions de dollars pour rénover et moderniser le bâtiment de Résilience Montréal afin de réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de GES.

La rénovation du bâtiment permettra d'en améliorer l'efficacité énergétique et de réduire de 93 % ses émissions de GES. Une fois les travaux de rénovation terminés, Résilience Montréal pourra accueillir jusqu'à 150 personnes en situation d'itinérance.





RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE SECTEUR DES BÂTIMENTS

Bâtiments et industrie

La **mise en service de bâtiments existants** vise à améliorer ou à optimiser le rendement du matériel et des systèmes existants et à déterminer des améliorations opérationnelles peu ou pas coûteuses qui réduisent la consommation d'énergie des bâtiments et répondent aux besoins énergétiques actuels des installations. Depuis la création du programme en 2021, 20 nouvelles études de cas ont été publiées sur le site Web de RNCan afin d'aider les exploitants d'immeubles dans leur quête d'efficacité énergétique.

Programme de recherche, de développement et de démonstration dans le domaine des bâtiments écoénergétiques

À partir de 2022-2023, le **Programme de recherche, de développement et de démonstration dans le domaine des bâtiments écoénergétiques** de 42,3 millions de dollars a soutenu 20 projets qui accéléreront l'élaboration et l'adoption de codes à consommation énergétique carboneutre et de technologies plus propres. Cela permettra de promouvoir des pratiques de conception et de construction de bâtiments écoénergétiques, de fournir des solutions de construction rentables et de valider les demandes à l'aide de démonstrations en situation réelle. Les projets annoncés en 2022-2023 comprennent un financement de **1,8 million de dollars à la Toronto Community Housing Corporation** pour transformer un immeuble résidentiel à logements multiples de hauteur moyenne, vieux de 80 ans et à faible rendement, en un bâtiment à haut rendement offrant une meilleure qualité de l'air intérieur, ce qui représente un modèle innovant et reproductible.

Partenariat local pour l'efficacité énergétique

L'initiative Partenariat local pour l'efficacité énergétique (LEEP) a continué à renforcer la capacité et la confiance du secteur de la construction dans les technologies à consommation énergétique carboneutre et dans l'adoption du nouveau code du bâtiment à plusieurs niveaux. En 2022-2023, l'équipe de l'initiative LEEP a procédé à la première mise en œuvre provinciale de **l'initiative LEEP pour les rénovations en Colombie-Britannique**.

Programme pilote pour des quartiers plus verts

En 2022-2023, le gouvernement du Canada a lancé le **Programme pilote pour des quartiers plus verts**. Le programme investit 35,5 millions de dollars sur 5 ans pour mettre à l'essai le modèle néerlandais Energiesprong de rénovations énergétiques majeures regroupées dans jusqu'à 6 quartiers de logements communautaires au Canada. Le programme vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES tout en diminuant les coûts et le temps d'installation en rénovant des maisons et des bâtiments semblables dans un quartier entier dans le cadre d'un projet unique.

Homologation de produits

En 2022-2023, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) a ajouté l'évaluation des codes de 17 nouveaux produits de construction qui améliorent l'efficacité énergétique des bâtiments dans le **recueil en ligne**, du Centre de matériaux de construction, les aidant ainsi à accéder au marché canadien.





CRÉATION DE MEILLEURS CODES ET DE MEILLEURES NORMES

Fonds d'accélération des codes

En 2023, le gouvernement du Canada a lancé le **Fonds d'accélération des codes (FAC)**. Le FAC soutient des projets qui accélèrent l'adoption des niveaux de rendement les plus élevés et la conformité à ceux-ci. On en trouve une description dans l'édition 2020 du Code national du bâtiment, du Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada ou d'autres codes à haut rendement, y compris les codes de carboneutralité. Le FAC favorise des taux de conformité plus élevés aux codes adoptés, renforce les capacités et prépare le marché à l'adoption de codes ambitieux.

Initiative d'accélérateur de rénovations majeures

En 2023, le gouvernement du Canada a lancé une nouvelle initiative de 200 millions de dollars dont l'objectif est d'accélérer les rénovations majeures dans les bâtiments. **L'Initiative d'accélérateur de rénovations majeures (IARM)** fournit un financement à des organisations connues sous le nom d'« accélérateurs de rénovations ». Ces organisations rassemblent et coordonnent les acteurs du secteur de la rénovation, soutiennent les propriétaires de bâtiments tout au long du processus de rénovation majeure et favorisent la transformation du marché dans une région ou un segment de marché donné. L'IARM permet d'éliminer les obstacles aux projets de rénovation majeure, de faciliter l'élaboration de projets de rénovation majeure et de contribuer à transformer le secteur des bâtiments en vue d'atteindre les objectifs du Canada en matière de climat.

Système de cote ÉnerGuide pour les maisons

Le système de cote ÉnerGuide (SCE) est un système national d'évaluation énergétique qui fournit un cadre et des outils qui permettent d'effectuer des évaluations détaillées de la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels neufs et existants. Plus de 55 partenaires à travers le Canada, dont des provinces, des territoires, des municipalités et des sociétés de services publics, utilisent le SCE comme base pour les programmes d'incitation, la conformité aux codes et les normes pour les nouvelles habitations. La base de données ÉnerGuide contient plus de 3,9 millions d'évaluations réalisées partout au Canada.

3,9 M

Nombre total
d'évaluations réalisées
à travers le Canada
dans la base de
données ÉnerGuide.





CONSTRUCTION DE MEILLEURES MAISONS

Programme de prêts pour la construction d'appartements

Le **Programme de prêts pour la construction d'appartements** (anciennement l'initiative Financement de la construction de logements locatifs) de 40,75 millions de dollars de la SCHL vise à soutenir les projets de construction de logements locatifs partout au Canada en offrant des prêts assurés à faible coût aux promoteurs immobiliers, aux fournisseurs de logements sans but lucratif et aux municipalités dans les endroits où un plus grand nombre de logements locatifs est nécessaire. L'initiative se concentre sur des projets d'appartements locatifs standard au Canada où il faut augmenter l'offre de logements locatifs. Pour être admissibles, les projets doivent permettre une réduction d'au moins 15 % de la consommation d'énergie et des émissions de GES par rapport aux codes nationaux du bâtiment et de l'énergie de 2015.

Programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs

En avril 2021, le Canada a lancé le **programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI)**. Au cours de l'exercice 2022-2023, 75 projets d'infrastructure communautaire (rénovations et nouvelles constructions) ont été approuvés et annoncés dans le cadre du programme BCVI. Les nouveaux bâtiments carboneutres comprennent des établissements de soins de longue durée bénéficiant aux collectivités autochtones, des installations communautaires et récréatives et des centres culturels dans des collectivités mal desservies qui ont de nombreux besoins à l'échelle du Canada.





MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2022-2023

ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN PLACE ET DE L'ADOPTION DE TECHNOLOGIES PROPRES

Le programme ENERGY STAR® soutient la mise au point et l'adoption accélérées de technologies propres afin de bâtir une économie plus résiliente et de passer à la carboneutralité d'ici 2050.

ENERGY STAR pour les maisons neuves

ENERGY STAR® pour les maisons neuves est un programme d'étiquetage volontaire pour les maisons neuves dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique d'environ 20 % supérieure aux exigences des codes du bâtiment.

Plus de 3 500 maisons neuves ont été certifiées ENERGY STAR® en 2022-2023, ce qui représente plus de 400 000 GJ économisés.

ENERGY STAR pour les produits

Le programme **ENERGY STAR pour les produits** encourage et favorise l'achat par les consommateurs de produits à haute efficacité énergétique.

En 2022-2023, le programme a permis de réaliser des économies d'énergie annuelles cumulées estimées à 32,98 PJ (réduction des émissions de GES d'environ 3,48 Mt). Cela équivaut à l'énergie consommée par 680 394 automobiles en un an.

ENERGY STAR pour les bâtiments

Plus de 184 bâtiments ont été certifiés au cours de l'exercice 2022-2023 dans le cadre du programme de certification ENERGY STAR® pour les bâtiments commerciaux et institutionnels existants. Le programme vise à reconnaître les bâtiments à haut rendement.

Prix ENERGY STAR

RNCan félicite **17 organisations et 10 bâtiments** d'avoir remporté les Prix ENERGY STAR® Canada 2022 pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les prix récompensent les organisations qui se sont distinguées en offrant aux Canadiens les produits et les technologies les plus écoénergétiques qui existent sur le marché.

ENERGY STAR Portfolio Manager

ENERGY STAR® Portfolio Manager® est une plateforme en ligne gratuite qui permet aux propriétaires et aux exploitants d'immeubles de surveiller et de suivre leur consommation d'énergie et d'en rendre compte. En 2022, plus de 42 000 bâtiments ont été ajoutés dans l'outil ENERGY STAR® Portfolio Manager®.

Hydro-Québec et Énergir ont adopté les services Web d'ENERGY STAR® Portfolio Manager®.





STRATÉGIE CANADIENNE POUR LES BÂTIMENTS VERTS

Un élément clé du Plan de réduction des émissions pour 2030 est l'élaboration de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (SCBV). **Le budget de 2022 a alloué 150 millions de dollars** à l'élaboration de la SCBV et aux efforts visant à faire progresser la vision du gouvernement **pour des maisons et des bâtiments plus verts, plus durables, résilients et écoénergétiques**, de sorte que l'on continue d'accomplir des progrès vers l'atteinte des objectifs en matière de carboneutralité d'ici 2050.

En 2022-2023, RNCan a franchi les étapes suivantes en ce qui concerne le SCBV :

- **Publication** d'un **document de consultation** servant à guider la mobilisation du public. Six thèmes clés ont été abordés : montrer l'exemple, imposer le changement, faciliter la prise de décisions en matière d'investissement, accroître l'avantage du Canada, former et encourager la main-d'œuvre de demain et permettre la mise en œuvre de mesures éclairées.
- **Élaboration** d'une base de données probantes et détermination des mesures avec les principaux partenaires.
- **Mobilisation des Canadiens** par le biais d'un portail en ligne.
- **Réalisation d'activités de sensibilisation** et tenue de réunions pour connaître le point de vue des partenaires autochtones.
- **Publication de résumés** de ce qui a été communiqué par les Canadiens, les partenaires autochtones et les parties prenantes du secteur des bâtiments.





ATTEINTE DE LA CARBONEUTRALITÉ

Le Canada aide les industries à adopter des technologies propres et à faire la transition vers la carboneutralité. L'amélioration de l'efficacité énergétique au sein de l'industrie aidera les entreprises à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES, tout en améliorant leur productivité et leur croissance – ce qui garantira l'avantage industriel propre du Canada

Transformer les défis en possibilités de croissance

L'adoption de pratiques écoénergétiques a permis de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES dans l'industrie. Cet effort se traduit par une diminution des coûts d'exploitation dans l'industrie, une amélioration de la compétitivité, la création d'emplois et un soutien de la relance économique du pays après la pandémie et de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Les pratiques de gestion de l'énergie (la manière dont une organisation comprend, réduit et adapte sa consommation d'énergie) peuvent aider les organisations industrielles à répondre à des exigences réglementaires de plus en plus strictes. Ces pratiques génèrent également des économies qui peuvent être réinvesties dans d'autres activités de réduction des émissions de GES, comme l'électrification et l'adoption de combustibles propres.

MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE QUI NOUS PERMETTRONT D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

- Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie en accélérant l'adoption de systèmes et de projets de gestion de l'énergie dans les installations et les processus, avec des mesures financières incitatives à l'intention de l'industrie.
- Créer une base de connaissances et renforcer les capacités par la communication de renseignements, y compris les outils de conformité et la mobilisation des partenaires.
- Réaliser des investissements historiques pour permettre aux industries d'être plus propres et plus compétitives.





EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ACTION – LES RÉPERCUSSIONS

Programme des installations industrielles et manufacturières vertes

Lancé en février 2023, le **Programme des installations industrielles et manufacturières vertes (PIIMV)** fournit une aide financière aux installations industrielles pour les aider à maximiser leur efficacité énergétique et à réduire les émissions opérationnelles.

Le PIIMV soutient diverses activités, notamment l'embauche et la formation de praticiens de la gestion de l'énergie, ainsi que des évaluations et des vérifications énergétiques. Il soutient par ailleurs la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'énergie et les investissements en capital, comme la modernisation des processus et de l'infrastructure des installations.

En créant des produits à l'aide de processus plus propres et plus efficaces, l'industrie canadienne peut réduire les coûts et la pollution, améliorer la compétitivité et créer des emplois pour les générations futures.





MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2022-2023

Partenariat en économie d'énergie dans l'industrie canadienne

Le **Partenariat en économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC)** est un partenariat établi de longue date entre le gouvernement du Canada et l'industrie canadienne qui vise à promouvoir des solutions innovantes en matière de gestion de l'énergie. Il offre des moyens de renforcer les capacités pour accroître la sensibilisation à l'égard de l'énergie et encourager l'action du secteur industriel.

Dans le cadre de son mandat à atteindre une plus grande efficacité énergétique dans le secteur industriel, le PEEIC a fait la promotion de pratiques et d'outils d'efficacité énergétique, du nouveau PIIMV, de webinaires d'information dans les deux langues officielles et de présentations lors de conférences de l'industrie.

ISO 50001 et 50001 Ready Canada

Le système de gestion de l'énergie ISO 50001 fournit un cadre permettant aux organisations de suivre, d'analyser et d'améliorer systématiquement leur efficacité énergétique.

Lancé en 2022, le programme 50 001 Ready Canada offre aux installations industrielles, aux bâtiments commerciaux et institutionnels, ainsi qu'aux immeubles résidentiels à logements multiples de moyenne et de grande hauteur, des conseils autonomes sur l'utilisation de la norme ISO 50001 sur la gestion de l'énergie. Le programme 50 001 Ready Canada reconnaît les organisations qui attestent avoir franchi les 25 étapes de conformité en délivrant un certificat 50 001 Ready, en reconnaissant la réussite dans un registre en ligne et en établissant le profil de l'amélioration de l'efficacité énergétique des produits de communication. À ce jour, 229 installations industrielles se sont inscrites pour utiliser l'outil « 50001 Ready Navigator ».

En 2022-2023, 11 projets ont été approuvés pour la certification ISO 50001 pour un montant total de 1,4 million de dollars.





MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 2022-2023

ENERGY STAR pour l'industrie

RNCan soutient les améliorations énergétiques dans l'industrie par l'entremise du défi ENERGY STAR, lequel récompense les installations industrielles qui parviennent à réduire de 10 % leur intensité énergétique en l'espace de cinq ans.

Au cours de l'exercice 2022-2023, vingt installations se sont inscrites au défi ENERGY STAR pour l'industrie, ce qui porte le nombre total de participants au programme à cinquante-trois, dont cinq ont relevé le défi ENERGY STAR. Onze installations ont été certifiées comme étant les plus écoénergétiques dans le cadre de la certification ENERGY STAR pour l'industrie, ce qui porte à soixante-quatre le nombre total de certifications pour l'ensemble du programme.

Énergie propre : secteur des infrastructures vertes et du transport en commun

Dans le secteur de l'énergie propre, des infrastructures vertes et du transport en commun, la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) investit dans plusieurs types de projets qui soutiennent l'économie axée sur la croissance propre du Canada et réduisent les émissions de GES, y compris la production, le transport et le stockage de l'énergie propre, l'énergie de quartier, le captage et le stockage du CO₂, l'hydrogène, les combustibles à faible teneur en carbone, l'amélioration du rendement énergétique, les infrastructures de recharge à zéro émission et de ravitaillement en hydrogène, ainsi que les autobus à zéro émission. Au cours de l'exercice 2022-2023, la BIC a investi 2,9 milliards de dollars dans 20 projets dans ces trois secteurs, ce qui s'est traduit par des réductions totales moyennes de GES estimées à 1,6 Mt.

2,9 G\$

Montant investi par la BIC dans 20 projets dans le secteur de l'énergie propre, des infrastructures vertes et du transport en commun au cours de l'exercice 2022-2023.





ATTEINTE DE LA CARBONEUTRALITÉ

Les combustibles propres permettront de réduire considérablement les émissions de GES, de favoriser les possibilités économiques, d'aider le secteur énergétique canadien à s'orienter vers une croissance à faibles émissions de carbone et de renforcer la sécurité énergétique du pays. Les activités de promotion de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement – y compris les combustibles propres – sont permises en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique*.

Transformer les défis en possibilités de croissance

Les transports sont responsables du quart des émissions de GES du Canada, dont la majorité provient du secteur routier, notamment des véhicules légers, moyens et lourds. Une façon de réduire les émissions de GES liées aux transports est de remplacer les véhicules alimentés par des combustibles fossiles (moteurs à combustion interne ou MCI) par des VZE. Ce faisant, il sera important de veiller à ce que l'empreinte carbone du cycle de vie associée à la production, à l'alimentation et au recyclage des VZE (et de leurs composants, comme les batteries au lithium-ion) soit inférieure à celle des véhicules à MCI. Les combustibles propres peuvent contribuer à la réduction des émissions dans d'autres secteurs, comme le secteur des bâtiments et l'industrie lourde, lesquels sont responsables d'un quart des émissions de GES au

Canada. Les combustibles propres comme le biodiesel, l'éthanol, le gaz naturel renouvelable et le biocharbon représentent des solutions de remplacement à faibles émissions de carbone qui prolongent les actifs tout en permettant une réduction immédiate des émissions.

Reconnaissant le rôle essentiel des combustibles propres, le plan climatique renforcé du Canada comprend des politiques économiques générales, comme l'augmentation de la tarification de la pollution par le carbone prescrite par le *Règlement sur les combustibles propres*, la Stratégie canadienne pour l'hydrogène et des investissements visant à développer le marché des combustibles propres.

MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE QUI NOUS PERMETTRONT D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

- Faciliter la transition des Canadiens vers les véhicules à zéro émission (VZE) en investissant dans l'infrastructure de recharge, en fournissant un soutien financier et en élaborant une exigence de vente réglementée.
- Le Plan de réduction des émissions pour 2030 souligne l'engagement du Canada à élaborer une exigence de vente de VZE légers qui établira des cibles annuelles. Il est prévu que **d'ici 2035, 100 % des nouvelles automobiles et des nouveaux camions légers vendus au Canada seront des VZE.**
- L'élaboration d'une stratégie intégrée visant à réduire les émissions des véhicules moyens et lourds dans le but d'atteindre 35 % des ventes totales de VZE d'ici 2030, et finalement 100 % d'ici 2040 (dans la mesure du possible).
- Positionner le Canada en tant que chef de file dans la fabrication de batteries pour véhicules électriques.
- Le Plan de réduction des émissions pour 2030 souligne l'engagement du Canada à **explorer une stratégie bioénergétique** ayant pour objectif d'optimiser l'utilisation par le Canada de ses ressources agricoles, forestières et de déchets municipaux afin de produire une énergie carboneutre à moyen et long terme.





AMÉLIORATION DE LA RÉGLEMENTATION DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Règlement sur les combustibles propres

Le **Règlement sur les combustibles propres (RCP)** accroît les mesures incitatives pour la création et l'adoption de combustibles, de technologies et de procédés propres. Il exige des fournisseurs d'essence et de diesel qu'ils réduisent progressivement au fil du temps l'intensité en carbone des carburants qu'ils produisent et vendent au Canada.

Le RCP permettra **une réduction des émissions de GES jusqu'à 26 Mt en 2030**. Cela équivaut à éliminer environ deux semaines d'émissions de GES de l'économie canadienne.

Hydrogène

La **Déclaration d'intention conjointe** entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant la création d'une alliance entre le Canada et l'Allemagne pour l'hydrogène a été signée.

Plan d'action climatique de l'aviation

En septembre 2022, le **Plan d'action climatique de l'aviation 2022-2030** a été publié. Ce plan comprend un objectif ambitieux de réduction de l'utilisation de carburants d'aviation durables (SAF) de 10 % d'ici 2030. Transports Canada continue de collaborer avec d'autres ministères et le secteur privé pour mettre en œuvre le plan d'action. Cet effort comprend notamment l'établissement des objectifs provisoires de réduction des GES et l'élaboration d'un plan directeur pour les SAF, lequel déterminera les moyens de créer un marché national pour soutenir l'objectif de 2030.

Fonds de réduction des émissions

Le programme côtier et infracôtier du **Fonds de réduction des émissions (FRE)** a fourni jusqu'à 170 millions de dollars de financement remboursable et partiellement remboursable aux compagnies pétrolières et gazières qui réduisent ou éliminent les activités intentionnelles d'évacuation et de torchage de gaz riches en méthane dans le cadre de leurs activités en amont. Dans le cadre de la reprise économique du secteur pétrolier et gazier, les projets financés par le FRE ont contribué à préserver des emplois tout en permettant d'importantes réductions d'émissions de méthane.





VÉHICULES À ZÉRO ÉMISSION/ÉLECTRIQUES

Dans le cadre de l'**Initiative de sensibilisation aux véhicules à émission zéro**, de RNCan, le Canada a investi 6,3 millions de dollars dans 31 projets visant à accroître la sensibilisation, les connaissances et la confiance du public à l'égard des VZE légers et de l'infrastructure connexe. En outre, RNCan a investi 3,4 millions de dollars dans 15 projets ayant pour but d'accroître les connaissances, la sensibilisation et la confiance des propriétaires de parcs de véhicules, des conducteurs et du grand public à l'égard des véhicules moyens et lourds à zéro émission ou à faible taux d'émission.

Le **gouvernement du Canada a lancé un nouveau modèle de présentation des demandes des organismes d'exécution** pour le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) afin d'améliorer l'accès au financement pour les petits projets.

Véhicules légers

Transports Canada contribue à l'amélioration de l'accessibilité financière des VZE grâce à des mesures incitatives au point de vente pour l'achat et la location de VZE légers, moyens et lourds, ce qui a pour effet de réduire l'écart entre leur prix d'achat et celui des véhicules à MCI.

Le budget de 2022 prévoyait 1,7 milliard de dollars pour étendre le Programme mesures incitatives pour l'achat de véhicules zéro émission aux véhicules utilitaires sport (VUS), aux fourgonnettes et aux camionnettes.

Entre mai 2019 et mars 2023, des mesures incitatives ont été offertes pour plus de 200 000 véhicules, aidant

ainsi le Canada à atteindre une part de marché de 9,2 % pour les VZE légers en 2023, par rapport à 8,4 % en 2022.

Le budget de 2022 a alloué 547,5 millions de dollars au lancement du Programme mesures incitatives pour les véhicules moyens et lourds zéro émission. Le programme offre jusqu'à 200 000 dollars pour l'achat ou la location de VZE moyens ou lourds admissibles pour les entreprises canadiennes.

En date du 31 mars 2023, les entreprises ont acheté plus de 350 véhicules à l'aide du programme, ce qui représente un montant total de plus de 10 millions de dollars.





ATTEINTE DE LA CARBONEUTRALITÉ

Les lois et règlements en matière d'efficacité énergétique réduisent la consommation d'énergie et les émissions de GES associées dans les maisons, les bâtiments commerciaux et institutionnels et le secteur industriel, en empêchant l'entrée d'équipement inefficace à l'intérieur des frontières provinciales et internationales du Canada à des fins de vente ou de location.

L'équipement écoénergétique profite aux Canadiens en réduisant leurs factures d'énergie, en améliorant l'accessibilité financière des besoins énergétiques, en allégeant le fardeau des ménages en situation de précarité énergétique et en réduisant les coûts d'exploitation des entreprises. Des modifications régulières favorisent l'innovation technologique en encourageant les fabricants à produire de l'équipement à haut rendement abordable et à maximiser les économies d'énergie afin de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

La réduction de la demande en électricité des produits réglementés favorise également la transition énergétique en réduisant les débits de pointe et la nécessité pour les sociétés de services publics d'augmenter leur capacité de production, de transport et de distribution.

Transformer les défis en possibilités de croissance

Le chauffage des espaces et de l'eau compte toujours pour la majeure partie de la demande en énergie des maisons et des bâtiments. Nous continuons à mener des études pour élaborer de nouveaux règlements intégrant des normes d'efficacité énergétique plus strictes pour l'équipement et à travailler avec les parties prenantes, les provinces et les territoires pour soutenir la transition vers des technologies de chauffage des espaces et de l'eau plus écoénergétiques.

Nous rendons les règlements plus flexibles et plus efficaces pour réduire les obstacles inutiles au commerce de l'équipement écoénergétique en harmonisant les normes en matière d'efficacité énergétique avec les partenaires commerciaux, mais également en prenant l'initiative d'établir des normes plus ambitieuses pour des produits précis lorsque cela est faisable sur le plan technique et économique et contribuerait à l'atteinte de l'objectif du gouvernement de réduire les émissions de GES et de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE QUI NOUS PERMETTRONT D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

- **Publication de la modification 17** dans la Partie II de la Gazette du Canada le 7 décembre 2022. On estime qu'elle entraînera une réduction cumulative totale de la consommation d'énergie d'environ 37,8 PJ et une réduction des émissions de GES d'environ 3,2 Mt d'équivalent en CO₂ d'ici 2050.
- **Publication du Plan prospectif de la réglementation 2022-2024** comprenant la prise en compte des produits de chauffage et chauffe-eau dans l'action réglementaire à venir.
- **Lancement de la modification 18** qui comprend plus de produits que la modification 17 et qui devrait permettre de réaliser davantage d'économies d'énergie et de réduire davantage les émissions de GES.
- **Poursuite des efforts pour assurer le respect** des normes d'efficacité énergétique pour les produits réglementés.
- **Utilisation d'outils réglementaires souples** comme les règlements ministériels et les documents de normes techniques.
- **Poursuite des efforts pour améliorer la manière dont nous évaluons et consultons l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus)** et les considérations relatives aux Autochtones.





LE CANADA FAIT PROGRESSER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET MONDIALE

Politique internationale

En juin 2022, le Canada a soutenu le Communiqué des chefs d'État et de gouvernement du G7, lequel fait état d'un engagement à accélérer la transition énergétique, l'efficacité étant le « premier carburant » de ces efforts. Il s'est également engagé à accroître les investissements et à réduire les risques qui y sont associés, et à renforcer la collaboration internationale en matière d'efficacité énergétique.

Le Canada collabore avec des partenaires internationaux par l'intermédiaire de groupes multilatéraux comme le programme 4E (équipements électriques efficaces énergétiquement) de l'Agence internationale de l'énergie.

Politique internationale

Après la **Déclaration commune de Transports Canada et du Département des Transports des États-Unis sur le lien entre les transports et les changements climatiques**, le Canada et les États-Unis ont tenu la réunion inaugurale du groupe de travail Canada-États-Unis sur les véhicules à zéro émission en février 2023. Le groupe de travail fait progresser les objectifs communs en matière de VZE et se concentre sur les domaines clés de la transition vers les VZE en Amérique du Nord, comme l'infrastructure de recharge, la sensibilisation des consommateurs, la mobilisation des Autochtones et la transition des véhicules moyens et lourds vers les VZE.

Application

Au cours de l'exercice 2022-2023, RNCan a traité plus de 3,03 millions de dossiers relatifs à l'importation au Canada de produits consommateurs d'énergie réglementés. Plus de 16,7 millions de numéros de modèles nouveaux ou révisés ont été soumis pour être saisis dans la base de données de RNCan.

Politique nationale

Pour soutenir la transition vers l'énergie propre et réduire la consommation de diesel dans les collectivités autochtones, rurales et éloignées, un réseau de cinq ministères fédéraux a été créé en 2022 (Wah-ila-toos) afin d'offrir du financement de manière accessible et efficace. En outre, un conseil autochtone fondé sur les distinctions a été créé pour soutenir le réseau Wah-ila-toos en lui fournissant de l'orientation et des conseils sur les programmes et l'élaboration des politiques. Le conseil autochtone dirigera également un processus de mobilisation et élaborera des recommandations sur une stratégie à long terme pour la transition vers l'énergie propre dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones.

Le gouvernement du Canada révisé et modernise actuellement la *Loi sur l'efficacité énergétique* de 1992. Cela nous permettra de continuer à améliorer l'efficacité énergétique tout en soutenant les grandes priorités actuelles et futures, y compris l'amélioration de la compétitivité et la promotion de l'innovation.

Collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les États-Unis et d'autres partenaires internationaux

Les fonctionnaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de travailler ensemble sur les normes en matière d'efficacité énergétique, notamment en élaborant un cadre officiel pour renforcer la collaboration dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Le Canada continue de travailler avec les États-Unis à l'harmonisation des exigences réglementaires en matière d'efficacité énergétique par le biais du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) et d'autres accords.





COMPARAISON DE LA RIGUEUR

La *Loi sur l'efficacité énergétique* prévoit que, tous les trois ans, le ministre « démontre dans son rapport dans quelle mesure les normes d'efficacité énergétique fixées sous le régime de la présente loi sont aussi rigoureuses que les normes comparables établies par les provinces, les États-Unis, ou tout État des États-Unis, ou les États-Unis du Mexique ». La dernière analyse effectuée portait sur les règlements publiés au plus tard avant le 31 mars 2020 et présentés dans le rapport 2019-2020 au Parlement en vertu de cette loi.

L'analyse actuelle compare la rigueur des normes d'efficacité énergétique fixées par la loi à la rigueur de normes comparables telles qu'elles ont été établies le 31 mars 2023 par huit administrations : les provinces de la Colombie-Britannique (C.-B.), de l'Ontario (Ont.), du Québec (Qué.), du Manitoba (Man.), de la Nouvelle-Écosse (N.-É.) et du Nouveau-Brunswick (N.-B.), ainsi que les États-Unis (É.-U.) et les États-Unis du Mexique (Mexique). Les exigences fédérales en matière de normes d'efficacité énergétique s'appliquent aux produits importés au Canada ou expédiés d'une province à l'autre. Les autorités provinciales s'appliquent aux produits vendus dans la province. Étant donné que le Canada est fortement harmonisé avec les États-Unis et que les normes fédérales des États-Unis ont préséance sur les normes des États, la comparaison de la rigueur a été effectuée à l'échelle nationale.

Depuis le 31 mars 2020, la proportion des normes fédérales qui sont au moins aussi rigoureuses que les normes comparables dans les provinces et au Mexique a augmenté ou est restée la même. L'harmonisation avec la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick s'est accrue, car ces provinces ont établi des normes équivalentes aux normes fédérales. Les normes provinciales qui sont plus rigoureuses que les normes fédérales ainsi que les produits réglementés uniquement par la province offrent des possibilités de collaboration supplémentaire dans le cadre de la [Table de conciliation et de collaboration en matière de réglementation \(TCCR\)](#).

Dans le même temps, les États-Unis ont connu une période active de travaux réglementaires. Par conséquent, le nombre de normes canadiennes qui sont moins rigoureuses en comparaison a temporairement augmenté jusqu'à ce que les efforts d'harmonisation en cours soient terminés. Les effets négatifs sur le commerce ou les économies d'énergie au Canada, s'il y en a, devraient être négligeables étant donné que les normes canadiennes équivalentes devraient être en place au moment où les nouvelles exigences des États-Unis entreront en vigueur. **TABEAU 1.**

COMPARAISON DE LA RIGUEUR DES NORMES CANADIENNES, AU 31 MARS 2023.

	É.-U.	Mexique	C.-B.	ONT.	Qué.	MAN.	N.-É.	N.-B.
Les normes canadiennes sont équivalente	49	5	11	69	58	0	7	76
Les normes canadiennes sont plus rigoureuses	7	9	8	1	0	2	31	0
Les normes canadiennes sont moins rigoureuses	11	6	3	5	2	0	3	0
Nombre total de normes disponibles aux fins de comparaison	67	20	22	75	60	2	41	76
Pourcentage de normes canadiennes au moins aussi rigoureuses que les normes comparables	84 %	70 %	86 %	93 %	97 %	100 %	93 %	100 %

Remarque : Les données ne sont pas directement comparables à celles de l'analyse précédente en raison de changements dans la méthodologie.





RÉSULTATS DU PROGRAMME DEPUIS LE PREMIER RÈGLEMENT EN 1995

Cumul à ce jour

4 785 PJ

d'énergie économisée depuis 1995

680 Mt

d'émissions de GES évitées depuis 1995

17

modifications réglementaires
effectuées depuis 1995

Plus de 70

produits réglementés

En 2022-2023

349,79 PJ

d'énergie économisée par le règlement en
2022-2023. Cela équivaut à la consommation
d'énergie de plus de 3,4 millions de maisons
pendant un an

44,72 Mt

d'émissions évitées en 2022-2023

Cumul d'ici 2030

**Plus de
7 889 PJ**

d'économie d'énergie attendue

1,062 Mt

d'émissions évitées attendues d'ici 2030



RÉFÉRENCES

Ministère des Finances, 2021. *Budget 2021 : une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience*. Accessible à : <https://www.budget.canada.ca/2021/home-accueil-fr.html>

Environnement et Changement climatique Canada, 2022. *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/03/plan-de-reduction-des-emissions-pour-2030--prochaines-etapes-du-canada-pour-un-air-pur-et-une-economie-forte.html>

Environnement et Changement climatique Canada, 2020. *Un environnement sain et une économie saine*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/environnement-sain-economie-saine.html>

Justice Canada, 2021. *Mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Accessible à : <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/index.html>

Ressources naturelles Canada, 2018. *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html>

Ressources naturelles Canada, 2020. *Base de données nationale sur la consommation d'énergie*. Accessible à : https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/donnees_f/bases_de_donnees.cfm

Ressources naturelles Canada, 2021. *Modifications au Règlement sur l'efficacité énergétique de 2016. Partie du Plan prospectif de la réglementation 2021-2023 de Ressources naturelles Canada*. Accessible à : <https://ressources-naturelles.canada.ca/transparence/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/modifications-au-reglement-sur-lefficacite-energetique-de-2016/21710>

Ressources naturelles Canada, 2021. *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 2000 à 2019*.

Ressources naturelles Canada, 2022. *Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : sommaire*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/sources-puits-sommaire-2024.html>

Cabinet du premier ministre, 2021. *Lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles*. Accessible à : <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>

Secrétariat du Conseil du Trésor, 2022. *Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada*. Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/strategie.html>



